

Toulouse, le 26 janvier 2024

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20240126- n°90

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 11 décembre 2023 ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président de Réseau31 ;

Considérant que le Conseil Départemental a attribué au titre de son programme d'aide en eau potable sur les programmes 2021 et 2022 ; un montant de crédits à hauteur de 558 000,00 €HT pour un total de 6 opérations et qui ont fait l'objet d'une décision attributive ;

Considérant les décisions prises par le Président de Réseau31, sollicitant l'attribution d'aide en subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du programme départemental Eau potable 2021 et 2022, pour un montant total de travaux de 3 915 000,00 € pour ces 6 opérations ;

Considérant que le règlement départemental en matière d'Alimentation en eau potable, d'Assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales, impose le solde des crédits dans les 3 ans à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la décision attributive, soit au 31/12/2023 ;

Considérant que 3 opérations sont en phase de préparation ou d'exécution des travaux mais que les travaux ne pourront pas être soldés financièrement avant le 31/12/2023 et qu'il apparaît opportun de mobiliser des crédits départementaux sur ces projets listés en annexe 1 ;

Considérant que 3 opérations ne sont pas suffisamment abouties pour être en mesure de solder les crédits avant le 31/12/2023 et qu'il apparaît opportun d'abandonner les crédits départementaux sur ces projets ;

Décide

Article 1 : de demander une prolongation de délai de caducité de la subvention au titre du programme départemental Eau potable 2022, de 12 mois à compter de la date limite du 31/12/2023 pour un montant de 268 000,00 € de crédits correspondant à 3 opérations inscrites (cf. liste détaillée en annexe n°1).

Article 2 : de renoncer aux crédits attribués par le Conseil Départemental au titre du programme départemental Eau potable 2021 et 2022 pour 3 opérations.(cf. liste détaillée en annexe n°2).



Gilbert HEBRARD
1^{er} Vice-Président

Annexe(s) : Liste détaillée des opérations

Annexe 1

Année de prog	N° MGDIS	Maître d'ouvrage	Collectivité	Nature des travaux retenus à l'inscription	Montant HT de travaux retenus	Montant HT de subvention	A proroger
2022	24536	SMEA - RESEAU31	SICOVAL	Création du réseau d'adduction - pour le remplissage du futur réservoir Rebigue 2 2ème tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	600 000,00 €	120 000,00 €	A proroger
2022	24533	SMEA - RESEAU31	SICOVAL	Construction du réservoir Rebigue 2 2ème tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	500 000,00 €	100 000,00 €	A proroger
2021	15677	SMEA - RESEAU31	SICOVAL	Construction du réservoir de Rebigue 2 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	240 000,00 €	48 000,00 €	A proroger
Sous Total					1 340 000,00 €	268 000,00 €	

Année de prog	N° MGDIS	Maître d'ouvrage	collectivité	Nature des travaux retenus à l'inscription	Montant HT de travaux retenus	Montant HT de subvention	Abandon
2022	24473	SMEA - RESEAU31	CARAMAN	Réhabilitation du réseau AEP - RD 1 en agglomération 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	75 000,00 €	15 000,00 €	Abandon
2022	24235	SMEA - RESEAU31	SIE VALLEES DU GIROU HERS SAVE ET COTEAUX DE CADOURS	Création d'une conduite de distribution d'eau potable du réservoir de Merville jusqu'à Larra (tronçon AB du schéma du SIE) 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	2 250 000,00 €	225 000,00 €	Abandon
2021	15595	SMEA - RESEAU31	SIE VALLEES DU GIROU HERS SAVE ET COTEAUX DE CADOURS	Création d'une conduite de distribution d'eau potable du réservoir de Merville jusqu'à Larra (tronçon AB du schéma du SIE) 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	250 000,00 €	50 000,00 €	Abandon
Sous total 2					2 575 000,00 €	290 000,00 €	
TOTAL					3 915 000 ,00 €	558 000,00 €	

Annexe 2